

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 14 janvier 2026, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

| | | |
|--------|-------------------|---------|
| | Olivier Tremblay | siège 1 |
| | Karine Montminy | siège 2 |
| | Marcel Blouin | siège 3 |
| | Lucie Marcotte | siège 4 |
| Absent | Mathieu Pelletier | siège 5 |
| | Guillaume Gagné | siège 6 |

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La greffière-trésorière adjointe, madame Nancy Dion est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2026-01-28

Il est proposé par le conseillère Lucie Marcotte et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant sans modification :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation ;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QUE

le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année sauf après une élection générale après laquelle ce délai est prolongé jusqu'au 31 janvier l'année suivante, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QUE le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

Résolution 2026-01-29

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE le budget pour l'exercice financier 2026 de la municipalité de Saint-Malo, prévoyant des dépenses au montant de 2 987 137 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

ATTENDU QUE le plan triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

Résolution 2026-01-30

Il est proposé par le conseiller Olivier Tremblay et appuyé par la conseillère Lucie Marcotte,

D' le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Gabriela Fiema, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

- Un citoyen s'informe sur les travaux concernant les égouts.
- Un citoyen demande si un terrain municipal en vente est inclus dans les revenus du budget.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 17.

Benoit Roy, maire

Nancy Dion, greffière-trésorière adjointe